

**RÉUNION DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES  
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA  
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES  
CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES  
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES  
EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT  
SANS DISCRIMINATION**

---

CCW/MSP/2009/1

27 avril 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**Session de 2009**

**Genève, 12 et 13 novembre 2009**

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire**

Présenté par le Président désigné

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.  
Élection d'autres membres du Bureau de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention, y compris  
l'application du Programme de parrainage au titre de la Convention.
9. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et de ses Protocoles.
10. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.
11. Mines autres que les mines antipersonnel.
12. Examen et adoption du document final.
13. Questions diverses.

-----